Image not found or type unknown

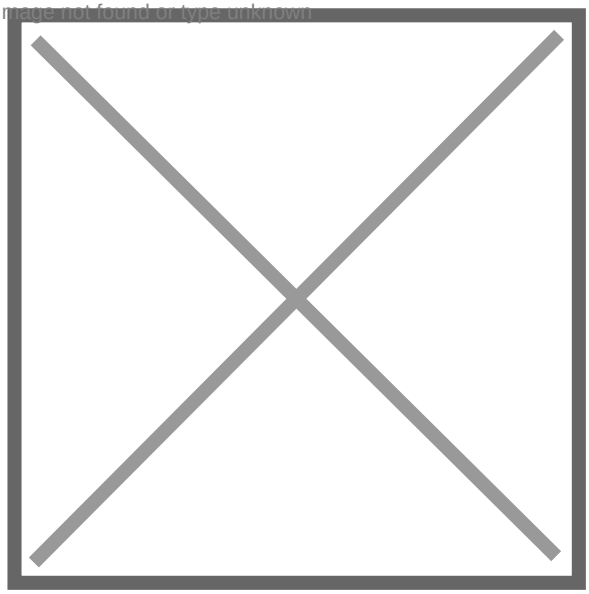

Démission et chômage technique

Par **asap**, le **03/12/2008** à **23:20**

Bonsoir,

Je suis cadre dans une entreprise et j'ai démissionné à la mi novembre pour un nouveau poste. J'ai un préavis de 3 mois que je dois effectuer pour la passation de connaissances à mon remplaçant, il n'a pas été question de négocier ce préavis.
Maintenant la situation est la suivante, comme tous les employés de l'entreprise, compte tenu de la crise je dois prendre 15 jours de congés à la fin de l'année (ceci, ne me gène nullement car effectivement, j'ai besoin de prendre un peu de congé) sans que ceci ne repousse mon préavis. En Janvier, la situation risque de ne pas être résolue et lorsque j'aurais épuisé mes congés, des mesures de chômages techniques pourraient s'appliquer. Puis je demander à mon employeur de me payer ce qu'il reste du préavis car ce serait idiot d'être au chômage technique alors qu'une autre entreprise m'attend?
Par avance, merci pour les bonnes volontés informées qui pourraient me répondre.
ASAP

Par **Visiteur**, le **08/12/2008** à **13:32**

bonjour,

[fluo]je dois prendre 15 jours de congés à la fin de l'année (sans que ceci ne repousse mon préavis[/fluo])

faux.. ça va repousser votre préavis.

[fluo]Puis je demander à mon employeur de me payer ce qu'il reste du préavis car ce serait idiot d'être au chômage technique alors qu'une autre entreprise m'attend?[/fluo]

en principe, si c'est le salarié qui demande d'écourter son préavis celui-ci n'est pas payé... seul votre employeur peut vous répondre sur ce point.

Par **asap**, le **13/12/2008** à **16:08**

Bonjour,

Sur le principe de repousser le préavis quand un salarié demande un congé, je suis d'accord avec vous. Par contre quand c'est l'employeur qui impose une période de congé, je ne suis pas d'accord et d'ailleurs l'employeur l'a bien compris car il ne repousse pas la date de mon départ et me l'a confirmé par écrit depuis.
L'employeur n'a pas voulu négocier un raccourcissement de la période d'essai, donc si je dois être en chômage technique début Janvier je négocierai le paiement de cette période.
A+
ASAP

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés